



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE
BLAINVILLE TENUE LE 14 NOVEMBRE 2024 AU SALON D'ANNECY DE L'HÔTEL
DE VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Christian Charron, président
Monsieur Eric Westram, vice-président
Madame Christine Beaudette, déléguée
Monsieur Jean Comtois, délégué
Monsieur Michel Milette, représentant
Madame RoseAnna Cirino, représentante
Madame Lori Doucet, représentante
Monsieur Jocelyn Proulx, représentant

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur André Lapointe, coordonnateur du comité de gestion
Monsieur Luc Larocque, directeur par intérim
Monsieur Éric Fournier, directeur adjoint
Monsieur Jean-François Lalande, assistant-directeur
Me Mélanie Dinel, secrétaire corporative

Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée conformément à l'entente intermunicipale.

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE

2024-11-149

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PROCÉDER à l'ouverture de l'assemblée, il est **9 h 01**.

L'assemblée est suspendue et reprend à **9 h 34**.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-11-150

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié par l'ajout des point 7.3 et 7.4 :

1. **Ouverture de l'assemblée;**



No de résolution
ou annotation

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Secrétariat corporatif;
 - 3.1 APPROBATION – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 octobre 2024;
 - 3.2 APPROBATION – Calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration – Année 2025;
4. Direction générale;
 - 4.1 NOMINATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – Contrat de travail – Directeur de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville – M. Luc Larocque
 - 4.2 OCTROI DE CONTRAT – Fourniture de services professionnels – Vérificateur externe – Années financières 2024-2025-2026;
 - 4.3 DÉPÔT – Rapport bimestriel des contrats conclus conformément au Règlement no 9 sur la gestion contractuelle;
5. Technologies;
6. Ressources humaines;
 - 6.1 DÉPÔT – Liste ds employés embauchés – Octobre 2024
7. Finances;
 - 7.1 DÉPÔT – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
 - 7.2 DÉPÔT – Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Octobre 2024
 - 7.3 AUTORISATION – Affectation au Budget 2024 d'un montant du surplus non affecté
 - 7.4 AUTORISATION – Vote de crédits – Affectation au fonds de roulement pour l'année 2025
8. Régime de retraite;
9. Comité de gestion;
10. Affaires juridiques;
11. Avis de motion ou adoption de règlements;
 - 11.1 ADOPTION – Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville;
12. Affaires nouvelles;
13. Période de questions;
14. Clôture et levée de l'assemblée.

3. SECRÉTARIAT CORPORATIF

3.1

2024-11-151

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 octobre 2024 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

ATTENDU QU'une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 17 octobre 2024 soit approuvé tel que rédigé;

QUE conformément à l'article 12 du Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, la secrétaire corporative est dispensée d'en faire lecture.

3.2

2024-11-152

APPROBATION – CALENDRIER DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT l'article 2 du règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie, qui énonce que le conseil tient ses assemblées ordinaires le troisième (3e) mercredi de chaque mois à 11 h ou à toute autre époque qu'il peut fixer par résolution;

CONSIDÉRANT l'article 5 d) de l'entente remplaçant l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie (2023-2033), qui énonce que le conseil tient ses assemblées à l'endroit qu'il détermine par résolution et établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses assemblées ordinaires pour l'année, en en déterminant le lieu, le jour et l'heure. Le calendrier adopté sera ensuite diffusé par avis public;

ATTENDU QUE pour l'année 2025, le conseil désire fixer les dates de tenue des assemblées ordinaires comme suit :

Jour	Date	Heure
jeudi	16 janvier	9 h
jeudi	6 février	9 h
jeudi	20 mars	9 h
jeudi	10 avril	9 h
jeudi	8 mai	9 h
jeudi	12 juin	9 h
jeudi	10 juillet	9 h
jeudi	21 août	9 h
jeudi	11 septembre	9 h



No de résolution
ou annotation

jeudi	16 octobre	9 h
mardi	25 novembre	9 h
jeudi	11 décembre	9 h

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE FIXER les dates de tenue des assemblées ordinaires pour l'année 2025
comme suit :

Jour	Date	Heure
jeudi	16 janvier	9 h
jeudi	6 février	9 h
jeudi	20 mars	9 h
jeudi	10 avril	9 h
jeudi	8 mai	9 h
jeudi	12 juin	9 h
jeudi	10 juillet	9 h
jeudi	21 août	9 h
jeudi	11 septembre	9 h
jeudi	16 octobre	9 h
mardi	25 novembre	9 h
jeudi	11 décembre	9 h

Les assemblées se tiendront à l'hôtel de ville de Sainte-Thérèse.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1

2024-11-153

NOMINATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE TRAVAIL – DIRECTEUR DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE – M. LUC LAROCQUE

CONSIDÉRANT QUE le 3 octobre 2024, par sa résolution 2024-10-132, le
Conseil d'administration a nommé M. Luc Larocque à titre de directeur
par intérim de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration désire procéder à la
nomination d'un directeur et autoriser la signature du contrat de travail
qui y est relié;

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christine Beaudette



No de résolution
ou annotation

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE NOMMER Monsieur Luc Larocque à titre de Directeur de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, et ce, à compter du 14 novembre 2024;

D'AUTORISER le président ou, en son absence, le vice-président, et la secrétaire corporative à procéder à la signature, pour et au nom de la Régie, du contrat de travail entre la Régie et Monsieur Luc Larocque, lequel sera effectif à compter du 14 novembre 2024;

QUE la trésorerie impute les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires tel que prévu au certificat de la trésorière.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2024-24.

4.2

2024-11-154

OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS – VÉRIFICATEUR EXTERNE – ANNÉES 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT que le contrat d'audit des états financiers annuel est venu à échéance et qu'il y a lieu de donner un nouveau contrat pour les exercices financiers 2024-2025-2026;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix auprès de trois (3) fournisseurs a été effectuée par la Régie et que deux offres ont été reçues;

CONSIDÉRANT l'article 10.3 du *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle* à l'effet que les services de vérification et d'audit des finances de la régie constituent une exception au principe de rotation;

CONSIDÉRANT les pouvoirs contractuels dévolus aux parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER, conformément à l'article 11.2 du *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*, l'octroi d'un contrat de gré à gré d'un montant supérieur à 50 000 \$ et inférieur au seuil légal;

D'OCTROYER le contrat de services professionnels en audit de services financiers pour les exercices financiers 2024-2025-2026 à BCGO S.E.N.C.R.L.;

D'AUTORISER une dépense de 83 586,83 \$ (taxes incluses) à cet effet;

D'IMPUTER la dépense conformément au certificat du trésorier;

D'AUTORISER le directeur à signer, pour et au nom de la Régie, tout document visant à mettre en vigueur la présente décision.



No de résolution
ou annotation

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2024-22.

4.3

2024-11-155

DÉPÔT – RAPPORT BIMESTRIEL DES CONTRATS CONCLUS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NO 9 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 12 (Reddition de compte) du Règlement no 9 sur la gestion contractuelle, le directeur fait rapport au conseil d'administration des contrats conclus de gré à gré dont la valeur se situe entre 25 000 \$ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public au cours du mois d'août 2024 :

- Au cours du mois d'août 2024, aucun contrat de gré à gré dont la valeur se situe entre 25 000 \$ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public n'a été conclu et rapporté au Secrétariat corporatif.

5. TECHNOLOGIES

Aucun sujet.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1

2024-11-156

DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – OCTOBRE 2024

Conformément à l'article 2.4 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés embauchés au cours du mois d'octobre 2024 est déposée aux membres du conseil d'administration.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2024-20.

7. FINANCES

7.1

2024-11-157

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.

7.2

2024-11-158

DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – OCTOBRE 2024



No de résolution
ou annotation

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois d'octobre 2024 totalisant un montant de 798 365,82 \$.

7.3

2024-11-159

AUTORISATION – AFFECTATION AU BUDGET 2024 D'UN MONTANT DU SURPLUS NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT que la Régie anticipe un déficit à la fin de l'exercice financier 2024;

ATTENDU QU'IL y a lieu de financer le déficit de l'exercice 2024 à même le surplus accumulé non affecté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Jean Comtois
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER l'affectation d'une somme maximale de 300 000 \$ du surplus accumulé non affecté pour équilibrer les états financiers 2024;

QUE les sommes non utilisées pour la réalisation de cette affectation soient retournées au fonds de roulement.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2024-23.

7.4

2024-11-160

AUTORISATION – VOTE DE CRÉDITS – AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration entend procéder à la réalisation du projet d'investissement suivant durant l'année 2025, pour lequel le financement doit être autorisé par le conseil :

Projet	Montant 2025	Amortissement
Acquisition de véhicules, incluant les frais de montage (année 2025)	240 000 \$	5 ans

ATTENDU QUE ce projet set inscrit au Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027, tel qu'adopté par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE ce projet d'investissement peut être financé par le fonds de roulement de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

D'AUTORISER la réalisation du projet d'investissement détaillé au préambule;

D'AUTORISER à cette fin l'affectation d'une somme maximale de 240 000 \$ du fonds de roulement; le remboursement du montant utilisé est prévu sur une période de cinq (5) ans à compter de 2026 (2026-2030) conformément à la période d'amortissement des immobilisations;

QUE les sommes non utilisées pour la réalisation de ce projet d'investissement soient retournées au fonds de roulement.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2024-21.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Aucun sujet.

9. COMITÉ DE GESTION

Aucun sujet.

10. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun sujet.

11. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS

11.1

2024-11-161

ADOPTION – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder avec l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie, tel que prescrit par la *Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (2024, c. 24)*;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement, accompagné du dépôt du projet de règlement, a dûment été donné par M. Eric Westram lors de l'assemblée ordinaire du 17 octobre 2024 et portant le numéro 2024-10-145;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christine Beaudette, appuyé par Jean Comtois, et résolu à l'unanimité qu'un règlement portant le numéro 11 intitulé *Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville* soit adopté, sans changement.

L'objet de ce projet de règlement vise à adopter un premier code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Régie, conformément à la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et*



No de résolution
ou annotation

modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (2024, c. 24).

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-11-162

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Jean Comtois
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'assemblée soit levée, il est **9 h 38**.

Monsieur Christian Charron
Président

Me Mélanie Dinel
Secrétaire corporative

RÉGIE DE POLICE
THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL

PAR
CE 7 janvier 20 25